



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 septembre 2023 à 18 heures 30

PROCÈS-VERBAL adopté en séance du Conseil Municipal du 04/10/2023

Date de Convocation	30/08/2023
Nombre de membres afférents au conseil municipal	15
Nombre de membres présents	11
Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations	15

Présents : Messieurs et Mesdames : Isabelle BOUCLANS, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Frédéric HENNING, Virginie JURET, Christian KITA, Jacques MARTIN-VERDIERE, Maryse MOUGEL

Absents – Excusés : Aline BOUILLLOT pouvoir à Frédéric HENNING, Catherine BOURGEOIS pouvoir Jean-Pierre COURIOL, Dominique MAURICE pouvoir à Jacques MARTIN-VERDIERE et Christophe JACQUES pouvoir à Agnès BRIAND

Secrétaire de séance : Yves GUSMINI.

Le Maire rappelle que l'original d'un pouvoir signé doit être déposé en mairie obligatoirement. Il remercie Sandrine DESNOYERS pour l'établissement des procès-verbaux du Conseil Municipal. Cette dernière a demandé à quitter cette charge.

Le Procès-verbal du 12 juillet 2023 est adopté à l'unanimité avec la remarque de Christian KITA concernant la négociation du contrat TOTEM (Antenne ORANGE). Il indique avoir obtenu une recette plus importante que prévue. Il nous en dira plus après la signature du contrat.

1/ SAUC - FORGES

– **Schéma Aménagement Urbain de Caractère (SAUC) :** maintenant que l'équipe de maîtrise d'œuvre est choisie, il convient de parler de la méthode, et du calendrier. Ce schéma va poser les conditions d'aménagement des espaces publics pendant plusieurs années ; C'est pour cela qu'il faut qu'il soit partagé avec un maximum de PESMOIS. Une prochaine réunion aura lieu avec tous les acteurs associatifs ou non pour finaliser le dossier de classement. Le Maire ajoute que ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention et qu'une notification d'attribution de 22.700 € sur 39.000 € a été reçu le 07/06 au titre des « Fonds Verts ». Un diagnostic en marchant est fixé le 14/10/2023.

– **FORGES :** Le Maire présente le chiffrage des restaurations des bâtiments dont le montant s'élève à 310 680 € TTC pour le musée et à 593 000 € TTC pour les autres bâtiments et indique qu'il faut trouver des subventions. Une prochaine réunion de pilotage aura lieu avec tous les acteurs associatifs ou non pour finaliser le dossier de classement qui permettrait d'obtenir 80% d'aide de l'État si classé Monument Historique. La commande d'une étude par un économiste est en cours pour définir l'état des Forges (musée, bâtiments...).

2/ MÉDIATHÈQUE - BIBLIOTHÈQUE

Lors du dernier conseil, la recherche de subvention a été validée après le dépôt du permis de construire. Le plan de financement est en constante évolution (contact avec les financeurs) et il convient de solliciter les subventions sur des montants selon le plan de financement suivant :

	TOTALITÉ DES TRAVAUX	Dont MÉDIATHÈQUE	% du total
TRAVAUX	1 057 335, 44	867 443, 53	
MAITRISE D'ŒUVRE	95 160, 19	78 069, 92	9 %
TOTAL en €	1 152 495, 63	945 513, 45	
SUBVENTIONS			
DRAC		472 756, 72	41,02 %
DETR		230 499, 13	20,00 %
RÉGION		168 725, 36	14,64 %
PACT2		50 000,00	4,34 %
TOTAL			80,00 %

Le Maire demande l'accord du Conseil pour solliciter les subventions et de lancer l'opération à condition que les aides financières représentent 80 % ou 75 % minimum.

Décision : accord à la majorité. 1 abstention : Laurent CARITEY.

3/ ÉOLIENNES

Rien de nouveau pour l'instant. Le Maire indique qu'il va reprendre contact avec notre avocat pour connaître l'avancement de notre dossier. Jacques MARTIN-VERDIERE informe avoir rencontré, accompagné de Monsieur Hervé CORRADI (Association 3 DCV) et Madame BRUNOT-VULVERT (Valorisation du patrimoine pesmois), la représentante du Préfet à France Services à ce sujet et que la constitution d'un dossier « paysage remarquable » est possible et qu'il faut se renseigner pour savoir si on peut déposer ce dossier. Le Maire souligne que PESMES est déjà « Site Patrimonial Remarquable » et que cela peut déjà aider notre avocat dans la défense de PESMES dans ce dossier.

4/ ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS

Il s'agit de modifier le contrat de l'agent à l'agence postale. Le renouvellement du contrat actuel n'est plus possible, et nous devons créer un poste pour 6 h /semaine à compter du 1^{er} janvier 2024. Un contrat intérim auprès du Centre de Gestion sera établi en attendant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la mission intérim du 11/09 au 31/12/2023 dans le cadre de la convention avec le CDG70,
- de créer un poste permanent d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 01/01/2024
- d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe de la visite de la Sous-préfète le 1^{er} septembre, en présence des adjoints qui étaient présents. Plusieurs questions ont été évoquées, dont :
 - PLUi Nord Jura et la zone d'activité des « 4 fesses » : la Sous-Préfète a indiqué que le Préfet ne peut pas s'opposer à ce dossier par manque d'argument. Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Val de Gray a émis un avis défavorable ainsi que la Chambre d'Agriculture. Christian KITA ajoute que la Sous-Préfète a insisté sur la notion de cohérence territoriale par la présentation de « village futur ou d'avenir » : les communes vont pouvoir travailler par « grappe » tout en restant dans le même département. Pour lui il s'agit d'un discours surréaliste et une stratégie est à mettre en œuvre car il s'agit d'une décision existentielle pour notre commune. Il rappelle les « États Généraux » et le combat qui a été livré pour le maintien des commerces au centre de Pesmes. Il faut des actions « chocs » pour avoir du poids. Jacques MARTIN-VERDIERE en parlera aux membres du club de « la Main de l'Amitié » car ils sont directement impactés par la fermeture des commerces. Une visite de Pesmes à clôturer sa venue. Il est proposé d'autres actions comme un délibéré du Conseil, une communication auprès des habitants dans les boîtes aux lettres, l'association du Patrimoine Pesmois se propose également pour l'information auprès des Pesmois de la situation. **Le Maire indique dans un premier temps qu'une réunion publique est prévue le 19 septembre à 20 h à la Maison Pour Tous.**
Monsieur Jacques MARTIN-VERDIERE interpelle le Maire et demande à ce que les conseillers soient informés lorsque des personnalités viennent à PESMES.
- Courrier de TotalEnergies concernant une identification d'un potentiel éolien sur la commune.
- Maison Pour Tous : le Maire indique que la sono a été remplacée. Une formation obligatoire de sécurité devra être réalisée auprès des utilisateurs (sorties de secours, extincteurs...) ; Par ailleurs, en ce qui concerne le gîte, un sol anti-feu est nécessaire pour le louer ce qui n'est pas envisageable compte tenu du coût ; il sera destiné donc pour du stockage de matériel. Le Club de la Main de l'Amitié demande que son matériel (qui est stocké à différents endroits) soit regroupé au gîte.
- Présentation du rapport d'activité du SIED 70. Pas d'observation.
- Mail de la FDSEA70 pour un soutien aux paysans de Haute-Saône.
- Copie du courrier de l'association Avenir Radieux au Préfet du Jura concernant la zone d'activités des 4 fesses.
- Cartes diverses de remerciements et de vacances.

- Maryse MOUGEL :
 - 1) transmet les remerciements pour l'accueil des figurants du spectacle « Summertime » du Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul. Le coût des dépenses s'est élevé à 1004 € TTC.
 - 2) l'Assemblée Générale de « ForgesPesmes » aura lieu le 8 septembre à 17 h 30. Un rappel des conditions d'utilisation du théâtre par les associations utilisatrices aura lieu.
- Assemblée Générale du club la Main de l'Amitié le 12 septembre à 14 h 30 à la Maison Pour Tous.
- Le programme des journées européennes du patrimoine des 16 et 17 septembre est disponible.
- La fête des 4 sabots organisée par Equi'ballade aura lieu le dimanche 17 septembre aux Forges.
- Finissage de l'exposition « V'ile Art » le 17 septembre à 17 h aux Voûtes.
- Visite de l'Archevêque de Besançon le 5 octobre.
- Le 6 octobre : congrès national des architectes à la Maison Pour Tous.
- Agnès BRIAND : évoque le repas des aînés qui aura lieu le 14 janvier 2024. Si celui-ci a lieu à la Maison Pour Tous, l'association « Palette et Couleurs » se propose de décorer la grande salle avec leurs œuvres pour cette occasion. Elle indique avoir déjà un certain nombre d'inscrits pour la location des voûtes et avoir eu des compliments pour les WC récemment mis en place. Elle fait part que l'agent du tourisme souhaiterait que les vitres du bureau soient nettoyées.
- Isabelle BOUCLANS : le forum des associations a été une réussite. Jacques MARTIN-VERDIERE évoque la possibilité que des associations non pesmoises ayant des intérêts pour Pesmes puissent rejoindre ce forum.
- Jacques MARTIN-VERDIERE :
 - 1) souhait de Dominique MAURICE en ce qui concerne le prix de l'affouage de le voir augmenter à 8€ au lieu de 6€ et si la caution de 20 € est effective ? Jean-Pierre COURIOL lui répond et précise que le prix du stère est à 3€ et qu'il n'a pas été prévu d'augmentation et que le droit d'inscription de 20 € est bien effectif.
 - 2) demande d'une propriétaire de la rue des Tanneurs à propos de l'entretien des remparts (enlèvement du lierre). Le Maire après renseignement indique que normalement c'est aux propriétaires d'entretenir leurs fonds. Un courrier sera adressé aux propriétaires.
 - 3) demande que le Maire saisisse la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour classer Pesmes dans les « Paysages Remarquables » suite à sa visite en tant que Conseiller Municipal avec l'Association de Valorisation du Patrimoine à la permanence de la Préfecture. Le Maire demande à Jacques MARTIN-VERDIERE d'être prévenu des démarches auprès des personnalités et administrations et pense que le classement « Paysages Remarquables » ne concerne pas une commune. Il fera la démarche auprès de la DREAL.
- Virginie JURET : remerciements du club de Foot pour les lumières. Le stade sera semé le Week-end prochain.
- Sandrine DESNOYERS :
 - 1) donne les chiffres de la rentrée des classes : 5 classes avec 111 élèves cette année contre 124 l'année dernière.
 - 2) La Directrice redemande des clés des écoles suite à la perte de son trousseau.
 - 3) elle évoque des problèmes avec le serveur de la mairie pour la comptabilité du SIVOSEP. Il faudrait augmenter la capacité. Un devis a été demandé à l'informaticien pour palier au problème.

Séance levée à 20 h 38
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire,



Frédéric HENNING